

Pièces justificatives demandées

| Pièces à fournir | Cadre réservé | Pièces à fournir | Cadre réservé |
|--|--------------------------|--|--|
| <p>1 Photocopie intégrale du livret de famille OU copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant</p> | <input type="checkbox"/> | <p>4 a/ Parents hébergés chez une tierce personne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▷ Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + Un justificatif de domicile de l'hébergeant (voir point 2) <p>b/ Familles sans domicile ou hébergées par une structure</p> <ul style="list-style-type: none"> ▷ Attestation du lieu de vie réel de l'enfant signée et tamponnée par l'association en lien avec la famille (adresse du lieu de vie de l'enfant et non adresse postale de l'association) ▷ Attestation de domiciliation postale | <input type="checkbox"/> |
| <p>2 Un justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▷ Facture de moins de 3 mois : gaz, électricité, eau, charges, téléphone fixe/internet ▷ Autres pièces justificatives : attestation de fourniture d'énergie (gaz, eau, électricité), bail locatif signé, attestation d'assurance habitation, partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant mention de l'adresse et des noms | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| <p>3 Attestation de vaccination signée par un médecin ou à défaut, photocopies des vaccinations dans le carnet de santé</p> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| <p>i Selon les situations, des pièces supplémentaires pourront être demandées.</p> <p><i>En fonction de la situation de famille : Photocopie du dernier jugement ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.</i></p> <p><i>A défaut, attestation sur l'honneur du 2^{ème} parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.</i></p> | | <p>5 Inscriptions particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> ▷ Dispositifs spécialisés (ULIS, UEAA, UEMA) Joindre au dossier d'inscription, la notification d'affectation établie par l'Education Nationale ▷ Classe à horaires aménagés musique Léon Jouhaux : Les dossiers d'inscription sont disponibles au Conservatoire de Grenoble : 6, chemin de Gordes 38100 GRENOBLE Tél :04 76 46 48 44 | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

Signature des parents

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document et m'engage à signaler à la Plateforme Famille tout changement qui interviendrait au cours de l'année ainsi que toute annulation d'inscription.

J'accepte d'être informé(e) par SMS et par mail de toute information utile liée à la scolarité de mon enfant.

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant».

Je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée avec l'accord du 2^{ème} parent.

SIGNATURE DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX :

Date :/...../.....

MENTIONS LEGALES

La Ville de Grenoble vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion du dépôt du dossier de pré-inscription scolaire de votre enfant font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la Direction Éducation Jeunesse et aux directions des écoles.

Ces données, collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Grenoble responsable du traitement, sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant et régulièrement mises à jour par le Service Plateforme Famille. Elles sont utilisées pour permettre l'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'accès aux services périscolaires, et à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées (politique éducative, rythmes scolaires...). Les données pourront être rendues anonymes à des fins statistiques.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour exercer vos droits vous pouvez envoyer un mail à dpo@grenoble.fr ou contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Grenoble : dpo@grenoble.fr

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations municipales en lien avec les services périscolaires, en informer la Plateforme famille par mail à kiosque@grenoble.fr

Article 441-7 du code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».